

Dépannage Enedis 24h/24 - 7j/7

numéro d'urgence : 08 11 88 22 00 (coût d'un appel local)
réf ext : 30001971351957

Votre contact :

accueil entreprise
0 969 397 002 (appel non surtaxé)
du lundi au vendredi de 8h à 18h

Votre référence à rappeler : 232 261

**SCEA LES VALLONS
QUARTIER LES BOURBOUREES
26120 MONTELIER**

contrat n° 389135	
client titulaire	SCEA LES VALLONS
espace de livraison	QUARTIER LES BOURBOUREES MONTELIER
offre	Integrall Expert BTc (Sélia)
service fourniture	4 postes L
service accès au réseau	avec différenciation 4 postes CU
version	courtes utilisations
puissances souscrites	P : 47 kVA HPH : 47 kVA HCH : 47 kVA HPE : 62 kVA HCE : 62 kVA
puissance réduite	54,62 kVA

facture n° 553935A du 18/02/2022	
électricité du 14/01/2022 au 14/02/2022 : 6 703 kWh calculés sur la base d'index relevés puissance maximale atteinte : 26 kVA (détails au verso)	
sous-total accès au réseau	393,22 €
sous-total fourniture	463,37 €
total HT	856,59 €
TVA	196,23 €
autres taxes	124,55 €
total TTC	1 177,37 €
Ce montant sera prélevé à partir du 08/03/2022	
Date approximative de la prochaine facture ... 08/03/2022	

rappel de vos coordonnées bancaires	
Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.	
Nom du titulaire : SCEA LES VALLONS	Référence Mandat : SEL80352
IBAN (RIB International) : FR76 1390 XXXX 24XX XXXX X800 XXX	BIC : AGRIFRPP839

6,0228
0,018

accès au réseau

gestion du 1 février 2022 au 28 février 2022	184,80	15,40	TVA 20,00 %
comptage du 1 février 2022 au 28 février 2022	234,90	19,58	TVA 20,00 %
composante de soutirage fixe du 1 février 2022 au 28 février 2022 (puissance réduite de 54,62 kVA - 1 mois)	11,61	52,84	TVA 20,00 %

postes tarifaires	anciens index en italique si estimés	nouveaux index en italique si estimés	coefficients de lecture	consommations (kWh)			
du 14/01/2022 au 14/02/2022				compteur n° 041636022106			
HPH	162 317	166 796	1	4 479	0,0515	230,67	TVA 20,00 %
HCH	57 444	59 668	1	2 224	0,0336	74,73	TVA 20,00 %

dépassements horaire	0 h	10,29	0,00	TVA 20,00 %
----------------------	-----	-------	------	-------------

fourniture

HPH	4 479 kWh	0,07579	339,46	TVA 20,00 %
HCH	2 224 kWh	0,05029	111,84	TVA 20,00 %
capacité - TH	6 703 kWh	0,0018007431	12,07	TVA 20,00 %

taxe communale	6 703	0,00221 € / kWh	14,81	TVA 20,00 %
cspe du 14/01/2022 au 31/01/2022	3 770	0,0236097 € / kWh	89,01	TVA 20,00 %
cspe du 01/02/2022 au 14/02/2022	2 933	0,0005 € / kWh	1,47	TVA 20,00 %
cta	87,82	21,93 %	19,26	TVA 20,00 %
tva normale	981,14	20,00 %	196,23	

total TTC 1 177,37

communication

- **taxes locales** (taxe communale, départementale) : s'appliquent à la quantité d'énergie consommée. Le produit de ces taxes est reversé aux collectivités locales qui les ont instituées.

- **ticfe** : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette taxe est reversé aux services des douanes.

- **cta** (contribution tarifaire d'acheminement) : s'applique aux éléments fixes de la part acheminement. Le produit de cette contribution est reversé à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.

- **tva** : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la ticfe, la cspe et la cta.

Pas d'escompte pour règlement anticipé.

Retard de paiement : conformément au contrat, tout retard de paiement donne lieu de plein droit à facturation d'une pénalité forfaitaire de retard de 10,20 € et de l'indemnité forfaitaire de 40 € prévue par l'art. L441-6 C. Com. et son texte d'application.

référence interne : 680 952 / -